

D'anciens dirigeants d'Ikea soupçonnés d'espionner leurs salariés sur le banc des accusés

Accusée d'avoir mis en place un « système d'espionnage » de ses employés, la filiale française du géant suédois comparaît ce lundi au tribunal de Versailles, en compagnie de certains de ses anciens dirigeants, de policiers et le patron d'une société privée de surveillance.



L'ex-PDG Stefan Vanoverbeke (2010-2015) et son prédécesseur Jean-Louis Baillot sont également jugés dans cette affaire. | JEFF PACHOUD / AFP

L'ex-PDG Stefan Vanoverbeke (2010-2015) et son prédécesseur Jean-Louis Baillot sont également jugés dans cette affaire. | JEFF PACHOUD / Ouest-France avec AFP.

Publié le 22/03/2021 à 05h50

Sur le banc des prévenus à partir de ce lundi à [Versailles](#), un curieux mélange des genres : d'anciens dirigeants d'Ikea France mais aussi des policiers et le patron d'une société privée de surveillance, [accusés d'avoir espionné des salariés de la filiale française](#) du géant suédois de l'ameublement.

Révélee par le *Canard Enchaîné* et *Mediapart* en 2012, l'affaire instruite après une plainte du syndicat [FO](#) avait ébranlé [Ikea](#) France, contrainte de licencier quatre hauts responsables.

L'instruction a ainsi dévoilé, selon les termes du parquet de Versailles, un « **système d'espionnage** » d'employés mais aussi de candidats à l'embauche, s'étendant sur l'ensemble du pays, d'Avignon à Reims, en passant par l'Île-de-France.

Selon l'accusation, plusieurs centaines de personnes dont des syndicalistes ont ainsi été passées au crible, leurs antécédents judiciaires ou leur train de vie scrupuleusement examinés.

Jusqu'à 3,75 millions d'euros d'amende

Mais pour certains avocats de la défense, l'enquête contient de nombreuses faiblesses. Me Olivier Baratelli, conseil de l'ancienne DRH Claire Héry, a indiqué qu'il plaiderait la nullité du dossier, dénonçant une « **fable montée de toutes pièces par des syndicats** ».

Dans ce procès qui s'ouvre lundi au tribunal correctionnel de Versailles et qui doit durer jusqu'au 2 avril, la filiale française d'Ikea (10 000 salariés), poursuivie en tant que personne morale, encourt jusqu'à 3,75 millions d'euros d'amende.

Quinze personnes physiques seront également jugées dont des directeurs de magasins, des fonctionnaires de police mais aussi l'ex-PDG Stefan Vanoverbeke (2010-2015) et son prédécesseur Jean-Louis Baillot.

Sollicité, l'avocat du premier n'a pas voulu s'exprimer. Celui du second, Me François Saint-Pierre, a assuré que son client serait présent à l'audience et « **souhaitait s'expliquer devant le tribunal** ».

Face aux 74 parties civiles, les prévenus auront notamment à répondre des chefs de collecte et divulgation illicite d'informations personnelles, violation du secret professionnel ou encore de recel de ces délits, ce qui expose certains d'entre eux à une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Listes de personnes à tester

Si les prévenus comparaissent pour des faits couvrant la période 2009-2012, ces pratiques remontaient au début des années 2000 selon l'accusation.

Au cœur de ce « **système** », Jean-François Paris, ex-directeur de la gestion des risques d'Ikea France.

D'après l'ordonnance de l'instruction consultée par l'AFP, Jean-François Paris envoyait des listes de personnes « **à tester** » à des sociétés d'investigation privées auxquelles la filiale allouait un budget de 30 000 à 600 000 euros par an.

Contacté, son avocat n'a pas souhaité s'exprimer.

Ces listes, que l'ex-responsable assure avoir reçues de directeurs de magasins, étaient notamment adressées à Jean-Pierre Foures, dirigeant de la société

en « **conseil des affaires** » Eirpace, qui n'a pas non plus souhaité s'exprimer en amont du procès.

Jean-Pierre Foures est notamment accusé d'avoir eu recours au STIC (système de traitement des infractions constatées) pour se procurer ces données confidentielles, par l'entremise de policiers.

Les quatre fonctionnaires de police impliqués ont tous assuré lors de l'enquête n'avoir reçu aucune contrepartie financière. L'avocat de l'un d'entre eux, Me Hervé Lehman, a évoqué une simple « **imprudence** ».

Devant les enquêteurs, M. Paris s'est défendu d'avoir « **fliqué** » les personnels de l'entreprise, en assurant avoir suivi une consigne généralisée de Jean-Louis Baillot, des affirmations que l'ancien directeur conteste.

Balayant les accusations « **d'espionnage** » le conseil d'Ikea France, Me Emmanuel Daoud, évoque plutôt « **des faiblesses organisationnelles** » de l'entreprise et souligne, suite aux révélations par la presse, la mise en place du « **plan d'action** » adopté par l'entreprise en 2012 comportant notamment « **une refonte totale du processus de recrutement à l'ouverture de nouveaux magasins** ».